

## **Conjuguer développements résidentiels et cours d'eau : suite et solution**

*Demi-journée de conférence le 28 mai 2014  
Hôtel Plaza, 3031- boulevard Laurier, Québec*

*Organisée par la section régionale de la Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches  
de Réseau Environnement*

### **Contexte de l'évènement :**

Cet évènement fait suite au colloque « Quand condos, bungalows et cours d'eau doivent faire bon voisinage » du 28 février 2014 où 160 acteurs du monde municipal et immobilier ont été informés en détail de la situation qui prévaut au Québec en regard des cours d'eau et des projets immobiliers aux fins résidentielles. En effet, rappelons que ceux-ci sont actuellement sans autre option que de protéger la totalité des cours d'eau (permanents et intermittents) et leurs bandes riveraines (10 à 20 mètres) dès que ceux-ci touchent les projets. Cet état de fait a de particulier qu'il s'applique quels que soient le contexte ou les enjeux en cause dès que l'on parle d'un usage résidentiel. Lors de l'évènement de février, une piste de solution à cette situation a été présentée et l'intention de la pousser un peu plus loin y a été exposée.

Réseau Environnement, fort de sa mission de promouvoir les bonnes pratiques et l'innovation en environnement, est donc fier de vous inviter le 28 mai prochain à la présentation en détail de cette solution. L'approche qu'elle sous-tend s'inscrit dans un contexte de croissance de l'occupation du territoire et vise la prise en compte des cours d'eau, et autres milieux naturels, via une démarche à l'échelle du bassin versant. Cette approche a profité de la contribution d'un groupe de travail expérimenté qui s'est penché sur sa faisabilité et la pertinence de son contenu. Celle-ci n'a pas la prétention de révolutionner la façon de planifier l'aménagement. Par contre, elle constitue une solution à un contexte légal et réglementaire qui, dans sa forme actuelle, peut mener à de mauvais choix d'aménagement du territoire.

Le colloque sera également l'occasion pour vous, acteurs du monde municipal et immobilier, de contribuer concrètement au parachèvement de la solution proposée via vos commentaires qui seront sollicités lors de cette demi-journée de conférences et de travail.

**But de l'évènement :**

Chercher consensus sur les fondements de l'approche de gestion territoriale proposée dans le but de présenter officiellement celle-ci au MDDEFP pour approbation.

**Objectifs :**

- Présenter l'approche proposée par Réseau Environnement
- Recueillir les idées et commentaires des participants via un forum de discussion
- Bonifier l'approche à la lumière de l'ensemble des commentaires reçus

Dans le but d'alimenter vos réflexions, quatre conférenciers sont invités à venir vous entretenir sur le sujet.

- Messieurs Pascal Sarazin et Martin Bouchard Valentine, tous deux du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), direction des politiques de l'eau
  - Ceux-ci viendront vous présenter la démarche préconisée par le MDDEFP pour la protection des cours d'eau lors de développements domiciliaires. Cette démarche s'inscrit dans le contexte du jugement Rosa-Nova et du rôle que doivent jouer les municipalités et MRC. Ils aborderont également comment et pourquoi les projets de développements domiciliaires doivent viser à atteindre les exigences du MDDEFP en regard des impacts dans les cours d'eau associés aux rejets des eaux pluviales.
- Monsieur Dominic Thibeault, chargé de projets, direction du Développement durable à la Ville de Trois-Rivières.
  - M. Thibeault viendra nous entretenir sur l'intégration des mesures règlementaires visant la conservation dans les outils de planification de Trois-Rivières depuis 2009. Il partagera avec nous l'approche règlementaire intégrée qui a été préconisée par la Ville pour la conservation des milieux naturels, ses résultats et ses inconvénients.
- M. Pierre Boulay, directeur adjoint à la direction de l'environnement à la Ville de Lévis
  - M. Boulay viendra nous faire état de l'exercice de plan de gestion des milieux naturels, secteur des Crans, fruit de 5 années de travail. Il nous entretiendra sur les étapes qui ont mené à sa production ainsi que les gains et écueils qui ont surgi tout au long de l'exercice.

### **Horaire de la journée**

7h-8h, accueil, inscription et déjeuner

#### Conférences

Messieurs Pascal Sarazin et Martin Bouchard Valentine MDDEFP

***Démarche préconisée par le MDDEFP pour protéger les cours d'eau lors de développements domiciliaires***

Monsieur Dominic Thibeault, chargé de projets, direction du Développement durable à la Ville de Trois-Rivières.

***Stratégie d'intégration des milieux naturels au développement urbain; une approche réglementaire intégrée de la protection des écosystèmes et de la biodiversité***

Monsieur Pierre Boulay, directeur adjoint à la direction de l'environnement à la Ville de Lévis

***Présentation du plan de gestion des milieux naturels, secteur des Crans***

#### Présentation de l'approche

Réseau environnement, représentant du groupe de travail

***Présentation des fondements de la solution : approche de gestion des cours d'eau et autres milieux naturels dans un contexte de développement immobilier***

#### Forum de discussion

*Discussions en petits groupes*

*Rassemblement des commentaires (plénière)*

*Proposition d'actions finales*

12h30 – Clôture de l'évènement

**INSCRIPTION POUR LA DEMI-JOURNÉE** (incluant petit-déjeuner et pause-café)  
L'accueil des participants se fera dès 7h / Début des conférences à 8h

Tarifs (taxes incluses)

**Membre :** 60,00 \$  
**Non-membre :** 80,00 \$  
**Étudiant :** 25,00 \$

Payable sur place par chèque ou argent comptant

INSCRIPTION EN LIGNE (carte de crédit) sur [www.reseau-environnement.com](http://www.reseau-environnement.com)

La préinscription est fortement suggérée étant donné le nombre limité de places

### COUPON-RÉPONSE À COMPLÉTER

*Demi-journée de conférence « Conjuguer développements résidentiels et cours d'eau : suite et solution » - RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE /CHAUDIÈRE-APPALACHES*

<b>Nom:</b>	_____	<b>N° membre:</b>	_____
<b>Société:</b>	_____	<b>Téléphone:</b>	_____
<b>Adresse:</b>	_____	<b>Télécopieur:</b>	_____
<b>Ville:</b>	_____	<b>Montant:</b>	_____
<b>Code postal:</b>	_____		

Pour les paiements par chèque, veuillez, **avant le 16 mai 2014**, imprimer et envoyer le formulaire d'inscription complété ainsi que votre chèque **libellé à l'ordre de : RESEAU Environnement – Capitale-Nationale/Chaudière Appalaches** à l'adresse suivante : Hugues Lapierre, 1260 boul. Lebourgneuf, Québec, QC, bureau 250 (LVM), G2K 2G2

Toute annulation faite entre le 19 et le 26 mai est assujettie à des frais de 25% du coût total de l'activité. Si le participant ne se présente pas ou annule la journée précédant l'activité, la totalité des frais est exigée. Toute annulation doit être confirmée par écrit et transmise par télécopieur au : **418-647-2540**. Après cette date aucune annulation ne sera créditée.

Cette activité de formation est admissible à 100% à la Loi 90 LRQC.D-7.7 1.26

TPS : 888487253RT TVQ : 1018598708